



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE VIRTUELLEMENT LE 9 MAI 2020 À 10H00. COMPTE TENU DE LA SITUATION CAUSÉE PAR LA COVID-19 ET DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DU 15 MARS 2020, LA SÉANCE SE DÉROULE À HUIS CLOS. SONT PRÉSENTS :

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE TOWN OF BARKMERE HELD VIRTUALLY ON MAY 09TH 2020 AT 10:00 A.M. DUE TO THE COVID-19 SITUATION AND THE MINISTERIAL ORDER 2020-004 OF MARCH 15, 2020, THE MEETING WILL NOT BE HELD PUBLICLY. WERE PRESENT:

Le maire / The Mayor : Luc Trépanier, par vidéoconférence/via video-conferencing
Les conseillers / Councillors : Jake Michael Chadwick, par vidéoconférence/via video-conferencing
Marc-Olivier Duchesne, par vidéoconférence/via video-conferencing
Marc Frédette, par vidéoconférence/ via video-conferencing
Kimberley Lamoureux, par vidéoconférence/ via video-conferencing
Stephen Lloyd, par vidéoconférence/via video-conferencing
Chantal Raymond, par vidéoconférence/ via video-conferencing

Formant quorum / Forming the quorum

Également présent /: Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier/Director General and Secretary-
Also in attendance : Treasurer, par vidéoconférence/via video-conferencing.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10h02

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le président de la séance se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de *la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* en s'abstenant de voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-030

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par Madame la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, soit:

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 11 avril 2020
3. **Affaires courantes**
 - 3.1 Annonces
 - 3.2 Correspondances
 - 3.3 APLÉ
 - 3.4 Loisirs Barkmere
 - 3.5 Suivi de la dernière séance
 - 3.6 Période de question (30 minutes)
4. **Finances et Administration**
 - 4.1 Résolution - Comptes à payer
 - 4.2 Règlement 256-1 modifiant le règlement 256 établissant les taux de taxes générales et spéciales de même que les frais divers imposés par la ville de Barkmere pour l'année 2020 – Adoption
 - 4.3 Approbation de la programmation finale des travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
5. **Environnement**
 - 5.1 Caractérisation écologique d'un terrain public – Étude et résolution d'engagement
6. **Urbanisme**
 - 6.1 Dépôt du rapport du directeur général
7. **Infrastructures et services**
8. **Loisirs et Culture**
9. **Affaires légales**

OPENING OF THE MEETING

The sitting is on order: it is 10:02am.

Unless otherwise indicated in these minutes, the sitting chairman always avails himself of his privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19)* by abstaining from voting.

1.- APPROVAL OF THE AGENDA

2020-030

It is proposed by Councillor Stephen Lloyd, and seconded by Councillor Chantal Raymond and it is adopted unanimously by the council members present.

THAT the agenda be adopted as proposed, namely:

1. **Approval of the agenda**
2. **Adoption of the minutes**
 - 2.1 Regular meeting held on April 11th, 2020
3. **Current business**
 - 3.1 Announcements
 - 3.2 Correspondence
 - 3.3 BLPA
 - 3.4 Social Activities Barkmere
 - 3.5 Follow-up from last meeting
 - 3.6 Question period (30 minutes)
4. **Finance and Administration**
 - 4.1 Resolution - Accounts payable
 - 4.2 Bylaw 256-1 amending Bylaw 256 establishing general and special tax rates as well as the various fees imposed by the city of Barkmere for the year 2020 – Adoption
 - 4.3 Approval of the programming of the final work carried out under the 2014-2018 TECQ program
5. **Environment**
 - 5.1 Ecological characterization of public land – Study and commitment resolution
6. **Urban Planning**
 - 6.1 Tabling General Manager's report
7. **Infrastructure and Services**
8. **Leisure and Culture**
9. **Legal Business**

10. M.R.C. et affaires régionales
10.1 Dernier conseil des maires
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2020

2020-031

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2020 été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Raymond, appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Duchesne:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2020 soit approuvé tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ANNONCES

Le Maire a informé les membres de ce qui suit :

COVID-19 - Le gouvernement du Québec a décidé de permettre de nouveau certains déplacements entre les régions, en particulier pour les propriétaires de résidences secondaires depuis lundi dernier le 4 mai. Nous allons donc commencer à voir davantage de nos résidents venir à leur chalet. Je vous rappelle que les règles de distanciation sociales doivent continuer de s'appliquer : pas de rassemblements ou fêtes dans les chalets (donc les membres d'une même résidence seulement), distance de deux mètres à maintenir avec les autres, se laver les mains fréquemment. De plus, comme les villégiateurs proviennent souvent de zones où le virus s'est propagé davantage, je vous demande d'éviter au maximum les contacts avec la population locale.

L'hôtel de ville sera maintenant ouvert, avec des restrictions (une personne à la fois, distanciation à respecter). Par contre, le Centre communautaire et les toilettes publiques demeurent fermés par ordre de la Santé publique. Le service de décontamination des embarcations est également en place et obligatoire, encore une fois avec des règles à respecter. Également, nous demandons à la population de respecter la règle d'une famille par quai durant le débarquement et embarquement.

DÉCÈS DE John Whitehead - Nous avons appris le décès le mois dernier d'un ancien résident de Barkmere, le docteur John Whitehead, qui avait son chalet sur le chemin Duncan, maintenant propriété de Robert Ciricillo. M. Whitehead était arrivé à Barkmere en 1963. Il est décédé à la résidence Herron de Dorval, son décès causé directement ou indirectement par la Covid-19. Je demande au Conseil de tenir une minute de silence à sa mémoire.

10. R.C.M and Regional Business
10.1 Latest Mayors' Council
11. Meeting ajournement

CARRIED UNANIMOUSLY

2 ADOPTION OF THE MINUTES

2.1 ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING HELD ON APRIL 11th 2020

2020-031

CONSIDERING THAT a copy of the Minutes of the regular meeting held on April 11th 2020 was given to each member of the Town Council not less than twenty-four hours before the present council meeting, thus conforming to Article 333 of the Cities and Towns Act, the secretary-treasurer is exempt from reading;

THEREFORE,

It is proposed by Councillor Chantal Raymond, seconded by Councillor Marc-Olivier Duchesne:

THAT the minutes of the regular meeting of council held on April 11th 2020 be adopted as deposited by the secretary-treasurer.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. CURRENT BUSINESS

3.1 ANNOUNCEMENTS

The Mayor made the following announcements to the assembly:

COVID – 19 -The Quebec government has decided to allow again some travel between regions, in particular for the owners of secondary residences since Monday May 4th. We will begin to see more of our residents coming to their cottages. I must remind everyone that the rules of social distancing are still in effect: no gathering or parties in the cottages (therefore, only the members of a same residence), maintaining a distance of two metres with others, washing your hands frequently. To consider also, as cottagers are coming from areas where the virus spread more extensively, I am asking you to avoid the contacts with the local population.

The Town Hall will be open, but with restrictions (one person at a time, distances to respect). However, the Community Centre and the public washrooms will remain closed according to the directives of Public Health. The boat cleaning service is also available and compulsory, again with rules to respect. Also, we are asking the population to follow the rule of one family per wharf during unloading and loading.

DEATH OF DR. JOHN WHITEHEAD - We have learned about the passing last month of a former resident of Barkmere, Doctor John Whitehead, who had his cottage on Duncan Road, now property of Robert Ciricillo Mr. Whitehead arrived in Barkmere in 1963. He passed away at the Herron residence of Dorval, his death caused directly or indirectly by the Covid-19 disease. I am asking the Council to hold a minute of silence for his memory.

LITIGE LAC-TREMBLANT-NORD - Finalement, une décision a été rendue par la Cour Suprême du Canada dans la cause de Lac-Tremblant-Nord, au sujet de l'enclave pour les résidences et terrains en bordure d'un lac navigable, comme le Lac des Écorces. La Cour Suprême a refusé d'entendre l'appel, et donc la décision de la Cour d'Appel du Québec est maintenue et finale. Personne ne peut maintenant se dire enclavé au sens du Code Civil du Québec, lorsque la propriété est en bordure d'un lac navigable et que la municipalité considère que ce lac constitue la voie d'accès vers ces propriétés, comme le précise le plan d'urbanisme de la Ville de Barkmere.

Ceci aura une incidence certaine sur la cause de la Ville, puisque les défendeurs ne peuvent exiger d'être désenclavé par un chemin, alors qu'ils ne sont pas enclavés en premier lieu. Je rappelle que l'objectif de la Ville dans ce dossier n'est pas directement lié à la question de l'enclave, mais bien à l'application de sa réglementation sur les chemins construits sur son territoire.

3.2 CORRESPONDANCES

Aucune correspondance officielle n'a été reçue depuis la dernière séance.

3.3 APLÉ

3.4 LOISIRS BARKMERE

3.5 SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

3.6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis-clos, les citoyens ont été invités à adresser par écrit leurs questions directement au maire ou au secrétaire-trésorier.

Deux questions ont été adressées par courriel au maire avant la tenue de la séance par monsieur Laurent Barbé:

QUESTIONS :

A. Est-il possible de savoir s'il y aura un suivi du Conseil, concernant le sondage diffusé il y a quelques mois?

B. Je me souviens avoir demandé (mais il y a longtemps) s'il était prévu d'installer une ou plusieurs bornes de recharge électrique à haut débit (pour les véhicules électriques), et s'il était possible d'obtenir un abri pour motos.

RÉPONSES

A. L'enquête est en cours de compilation et les résultats devraient être transmis avant l'été.

B. L'administration travaille avec des fournisseurs pour obtenir des devis pour l'installation de bornes de recharge électrique, qui seront probablement installées à proximité du garage municipal. Il ne s'agira pas de bornes de recharge ultra-rapides, mais destinées à des «recharges» temporaires, lorsqu'une voiture n'aura plus suffisamment de charge pour retourner à la résidence principale de son propriétaire. Les détails sur les frais d'utilisation et les procédures ne sont pas encore déterminés.

Le projet d'un abri pour motos fera partie des considérations lors de la préparation des plans de reconfiguration de la zone de débarquement et de la marina. Nous savons qu'il s'agit d'un besoin auquel il faut mieux répondre que le refuge pour personnes à proximité des quais. Ce sera également le cas pour d'autres demandes, comme la mise en place d'un lieu de baignade dans cette zone pour nos résidents qui ne vivent pas au bord du lac

SUPREME COURT JUDGMENT CONCERNING LAC-TREMBLANT-NORD - Finally, the Supreme Court of Canada has rendered its decision in the case of Lac-Tremblant-Nord, regarding the "enclosure" of residences and lands located on the shore of a navigable lake, like Bark Lake. The Supreme Court has refused to hear the appeal, and therefore the decision of the Court of Appeal of Quebec is maintained and final. No one can now claim to be "enclosed" in the sense of the Civil Code of Quebec, when the property is located on the shore of a navigable lake and that the municipality considers that the lake constitutes the way to access these properties, as specified in the Urban Plan of the Town of Barkmere.

This decision will certainly impact the case of the Town, since the defenders cannot demand a road access, while they are not enclosed to begin with. I remind that the objective of the Town in this case is not directly linked to the "enclosure" issue, but with the enforcement of its bylaws on roads built on its territory.

3.2 CORRESPONDENCE

No official correspondence was received since the last meeting.

3.3 BLPA

3.4 SOCIAL ACTIVITIES BARKMERE

3.5 FOLLOW-UP FROM LAST MEETING

3.6 QUESTION PERIOD

Considering that the meeting was not held publicly, the citizens were invited to address their questions in writing directly to the mayor or the secretary-treasurer.

We have received only two questions by *e-mail*, from Mr. Laurent Barbé:

QUESTIONS:

A. *Is it possible to know if there will be a return from the Council, regarding the survey circulated a few months ago?*

B. *I remember having asked (but a long time ago) if there were plans to install one or more highly efficient electrical charging stations (for electric vehicles), and if there is a possibility to get a shelter for motorcycles.*

ANSWERS

A. The survey is currently being compiled, and results should be known before the summer.

B. The administration is working with suppliers to obtain quotes to install electrical charging stations, which will probably be installed close to the municipal garage. They will not be ultra-fast charging stations, but meant for temporary "top ups", when a car would not have sufficient charge remaining to return to the main residence of its owner. Details on the usage fees and procedures are not yet determined.

The project of a motorcycle shelter will be part of the considerations while preparing the plans to reconfigure the landing area and the marina. We know that this is a need that must be addressed in a better way than the person shelter close to the docks. It will also be the case for other requests, like setting up a swimming place in this area for our residents that are not living on the shore of the Lake.

4. FINANCES ET ADMINISTRATION

4.1 COMPTES À PAYER

2020-032

Il est proposé par le conseiller Marc Frédette, et appuyé par le conseiller Jake Chadwick, d'adopter la liste des comptes décrits à l'annexe « A » ci-dessous soient ratifiés et payés, sous les conditions suivantes :

- Que la liste des paiements de l'annexe « A » qui sera attachée au procès-verbal de cette séance, contienne les numéros séquentiels de chèques et de transferts électroniques;
- Que la liste des paiements de l'annexe « A » contienne également les annulations de paiements déjà approuvés et les remplacements de chèques émis et approuvés auparavant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÈGLEMENT 256-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 256 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES DE MÊME QUE LES FRAIS DIVERS IMPOSÉS PAR LA VILLE DE BARKMERE POUR L'ANNÉE 2020 – ADOPTION

2020-033

Considérant que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la Ville de Barkmere à imposer des intérêts sur les soldes de taxes impayées après leur date d'échéance;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du Conseil le 11 avril 2020;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick appuyé Monsieur le conseiller Marc Frédette qu'il est ordonné et statué par la présente résolution l'adoption du règlement 256-1 modifiant le règlement 256 établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

2020-034

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Frédette, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Olivier Duchesne et résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes,

4. FINANCE AND ADMINISTRATION

4.1 ACCOUNTS PAYABLE

2020-032

It is proposed by Councillor Marc Frédette, seconded by Councillor Jake Chadwick, and resolved to adopt the accounts listed on appendix "A" below be ratified and paid, with the following conditions:

- That the list of payments in appendix "A" that will attached to the minutes of this meeting, contain the sequential numbers of cheques and electronic transfers;
- That the list of payments on appendix "A" also contain the cancellations of payments previously ratified and the replacement of cheques previously issued and ratified.

CARRIED UNANIMOUSLY

4.2 BYLAW 256-1 AMENDING BYLAW 256 ESTABLISHING GENERAL AND SPECIAL TAX RATES AS WELL AS THE VARIOUS FEES IMPOSED BY THE CITY OF BARKMERE FOR THE YEAR 2020 – ADOPTION

2020-033

Considering that article 481 of the Cities and Towns Act authorizes the Town of Barkmere to charge interest on the balance of unpaid taxes after their due date;

Considering that a Notice of Motion was given at a regular meeting of the Council on April 11, 2020;

Accordingly, it is proposed by Councillor Jake Michael Chadwick seconded by Councillor Marc Frédette that it was ordered and ruled by this resolution that bylaw 256-1 amending bylaw 256 establishing the general and special tax rates for the Town of Barkmere for fiscal year 2020 be adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

4.3 APPROVAL OF THE PROGRAMMING OF THE FINAL WORK CARRIED OUT UNDER THE 2014-2018 TECQ PROGRAM

2020-034

CONSIDERING the Town has taken note of the Guide for terms of payment of the government contribution under the program of gas tax and the contribution of Quebec (TECQ) for the years 2014-2018;

CONSIDERING the Town must comply with the terms of this guide that apply to it to receive the government contribution that was confirmed in a letter to the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy;

THEREFORE, Councillor Marc Frédette moved, Councillor Marc-Olivier Duchesne seconded, and it was unanimously resolved by all present:

THAT The Town agrees to comply with the terms of the guide that apply to it;

The Town is committed to being the solely responsible and to release Canada and Quebec as well as their ministers, officers, employees and agents from any liability for claims, demands, losses, damages and costs of all kinds based on a personal injury,

dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENVIRONNEMENT

5.1 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE D'UN TERRAIN PUBLIC – ÉTUDE ET RÉOLUTION D'ENGAGEMENT

2020-035

CONSIDÉRANT l'objectif environnemental de protection du bassin versant du lac Des Écorces;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Barkmere de faire évaluer l'intérêt écologique d'un terrain situé à l'est de son territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une caractérisation du terrain visé par le projet de création d'une zone de conservation;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par madame Kim Marineau, biologiste, pour la firme Biodiversité conseil Inc. soumise aux membres du conseil :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Chantal Raymond **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Stephen Lloyd

De retenir les services de la firme Biodiversité Inc. pour la caractérisation du terrain situé à l'est de son territoire et décrit à l'offre de service produite par la firme Biodiversité conseil Inc. le 4 mai 2020; et,

D'AUTIRISER une dépense de 4 495\$ pour la réalisation de cette étude le tout selon les termes fixés à l'offre de service de Biodiversité conseil Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. URBANISME

death of the latter, damage to property or loss of property due to a deliberate or negligent act directly or indirectly arising from investment through financial support obtained in TECQ part of the 2014-2018 program;

THAT the Town approves the content and authorizes the sending to the Ministry of Municipal Affairs and Housing work of the programming area attached to this and all other documents required by the Ministry to receive the government contribution which was confirmed in a letter from the Minister of municipal Affairs and lands;

THAT the Town is committed to achieving a minimum capital municipal infrastructure set at \$ 28 per capita per year, or a total of \$ 140 per capita for all five years of the program;

THAT the Town agrees to inform the Ministry of Municipal Affairs and Housing of any changes will be made to the programming work approved by this resolution.

THAT the Town hereby certifies that the attached work schedule includes true costs.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. ENVIRONMENT

5.1 ECOLOGICAL CHARACTERIZATION OF PUBLIC LAND – STUDY AND COMMITMENT RESOLUTION

2020-035

WHEREAS the environmental objective of protecting the Lac Des Écorces watershed;

CONSIDERING the interest of the Town of Barkmere to have the ecological interest of a lot located east of its territory assessed;

WHEREAS the need to characterize the land targeted by the project to create a conservation area;

CONSIDERING the offer submitted by Mrs. Kim Marineau, biologist, for the firm Biodiversité conseil Inc. submitted to the members of the council:

IT IS PROPOSED by Councillor Chantal Raymond **SUPPORTED** by Councillor Stephen Lloyd,

To retain the services of the firm Biodiversité conseil Inc. for the characterization of the land located east of its territory and described in the service offer produced by the firm Biodiversité conseil Inc. on May 4, 2020; and,

TO AUTHORIZE an expense of \$ 4,495 for the realization of this study all according to the terms fixed at the offer of Biodiversity Conseil Inc.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. URBAN PLANNING

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait rapport des permis de construction ou de certificat d'autorisation émis pour le mois d'avril 2020 de même qu'il informe les membres du conseil d'une mutation intervenue sur les immeubles du territoire de la ville de Barkmere.

7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES

8. LOISIRS ET CULTURES

9. AFFAIRES LÉGALES

10. M.R.C. ET AFFAIRES RÉGIONALES

10.1 DERNIER CONSEIL DES MAIRES

Rien de particulier à mentionner à propos de la dernière rencontre du Conseil des maires.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 13 juin 2020, à 10h00, par vidéo conférence ou, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec, selon les recommandations de la sécurité publique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-036

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Raymond, appuyée par Monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick :

QUE la séance du Conseil soit levée à 10h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Original signé)

Luc Trépanier
Maire/Mayor

6.1 DIRECTOR GENERAL REPORT

The director general reports the building permit or certificate of authorization issued for the month of April 2020, and he informs the council members that one modification occurred on title of ownership the buildings in the territory of the town of Barkmere.

7. PUBLIC SERVICES

8. LEISURE AND CULTURE

9. LEGAL BUSINESS

10. R.C.M. AND GOVERNMENTAL AFFAIRES

10.1 LATEST MAYORS COUNCIL

No particular follow up to do.

11. MEETING ADJOURNMENT

The next regular Council meeting will be held on June 13th 2020 at 10:00am at the Barkmere Community Center in Barkmere, Québec.

CLOSING OF THE SITTING

2020-036

It was proposed by Councillor Chantal Raymond, seconded by Councillor Jake Michael Chadwick:

THAT the session of the Town Council be adjourned at 10:36 AM

CARRIED UNANIMOUSLY

(Original signed)

Martin Paul Gélinas
Secrétaire-Trésorier/Secretary-treasurer

ANNEXE B / APPENDIX B

Liste des Permis Émis/ List of Permits Issued

2020/05/06 17:15:29		VILLE DE BARKMERE/TOWN OF BARKMERE						N° Page	1
Année 2020		D/P Liste des demandes - Toutes						Demandes du 2020/04/01 au 2020/04/30	
Demande	Ouverture	Complétées	Début	Fin	Émis le	Matricule	Propriétaire Adresse	Coût	N° permis
Certif. autorisation d'abattage d'arbres									
DPABL200009	2020/04/23	2020/04/23	2020/04/23	2020/10/23	2020/04/23	2096 80 8565 0 000 0000	FLEURANT JEAN-CHARLES 112 CHEMIN DE BARKMERE		ABL200006
***** Description du bâtiment ou des travaux *****									
Total : 1 Certif. autorisation d'abattage d'arbres									
Certificat d'autorisation - Autre									
DPCAL200012	2020/04/30	2020/04/29	2020/04/29	2020/04/29	/ /	2593 66 1829 0 000 0000	CIRICILLO ROBERTO 8 CHEMIN DUNCAN OUEST	50.00	
***** Description du bâtiment ou des travaux *****									
Installation d'un spa avec couvercle sur base de béton 12 pieds par 12 pieds et empiècement									
Total : 1 Certificat d'autorisation - Autre									
Certificat d'autorisation pour mur de soutènement									
DPMUL200011	2020/04/30	2020/04/29	2020/04/30	2020/10/30	/ /	2593 66 1829 0 000 0000	CIRICILLO ROBERTO 8 CHEMIN DUNCAN OUEST	50.00	
***** Description du bâtiment ou des travaux *****									
Mur de soutènement du talus côté nord-nord est du garage et empiècement.									
Total : 1 Certificat d'autorisation pour mur de									
Permis de rénovation									
DPREL200010	2020/04/23	2020/04/29	2020/04/23	2021/10/23	2020/04/29	2593 46 7913 0 000 0000	BOURCIER MARIE-CHANTAL 14 CHEMIN DUNCAN OUEST	125.92	REL200007
***** Description du bâtiment ou des travaux *****									
Maison 72,8 mètres carrés, 1,75 étage, construction dérogatoire(trop près de la rive). Agrandissement arrière, rehaussement toit, rénos fenêtres, galeries, intérieur, fenêtres, etc.									
Total : 1 Permis de rénovation									